Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/12/2020 à 16h15
Réference de l'AR : 002-200043495-20201126-DEB202011_02-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 novembre 2020

Délibération n°2

Date de convocation : le 18/11/2020 Date d'affichage : le - 8 DEC. 2020

qui s'est tenu à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

Présents : Eric DELHAYE – Fabrice FERON – Maxime KELLER - Sylvie LETOT-DURANDE - Olivier JOSSEAUX - Yves BRUN - Mathieu FRAISE - Benoit BUVRY - Yves ROBIN

Absents excusés donnant pouvoir :

Absents excusés : Franck DEMAZURE

Objet : Fonds de solidarité Covid-19 pour les commerçants et artisans du territoire – attribution des subventions

Rapporteur : Olivier JOSSEAUX

Exposé :

Par délibération n° 1 du 13 mai 2020, le Conseil Communautaire a voté la mise en place d'un fonds de solidarité d'urgence pour les entreprises du territoire, suite à la crise sanitaire et à l'épidémie du COVID-19, et a donné délégation au Bureau pour approuver les aides octroyées dans le cadre du dispositif susnommé.

Ledit fonds de solidarité est une aide exceptionnelle destinée à soutenir l'économie locale sous la forme d'attribution d'une subvention forfaitaire de 1 500 euros, pour toutes les entreprises remplissant les critères d'éligibilité, avec une augmentation d'un montant de 750 euros par mois de confinement supplémentaire pour les activités de restauration, débit de boissons et hébergement soumises à un confinement plus long.

Le déconfinement du territoire national a eu lieu le 11 mai 2020 pour la population et les commerces, à l'exception des restaurants, débits de boissons et hébergements dont le déconfinement total a eu lieu sur la Région Hauts de France le 2 juin 2020, soit 22 jours supplémentaires de confinement.

Le montant supplémentaire pour ces derniers sera donc de 541€ soit une aide totale de 2041 €, calculé comme suit :

Considérant qu'il y a 366 jours dans l'année, divisés par 12 mois, la moyenne de jours mensuelle est de 30.5 jours/mois, soit :

750 € : 30.5 j x 22 jours = 541 €

Nous vous proposons d'examiner les demandes suivantes, et d'octroyer les aides mentionnées :

- Société CP TRANS (CAR PODIUM), représentée par Madame Carole PRUVOT, domiciliée 4 Place de Leuilly à LAON, ayant pour activité l'événementiel (SIRET 81977543800016), pour une subvention de 1 500 €,
- SARL ECLIPSE LE ZINC, représentée par Monsieur Alexandre HAULTCOEUR, domiciliée 14 Place Saint-Julien à LAON, ayant pour activité la restauration traditionnelle (SIRET 49798163900022) pour une subvention de 2 041 €.

Le montant des aides attribuées pour les dossiers présentés (2) est de 3 541 €.

Par Délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 3 septembre 2020, nous avons accordé une subvention à la Société STUDIO 48, située à LAON, 48 Boulevard Brossolette (qui nous a sollicités le 17 juillet 2020) pour un montant de 1 500 €. Cette société ayant été radiée le 31 juillet 2020 du Registre du Commerce, il convient d'annuler notre décision.

Délibération :

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 mai 2020 portant délégation du conseil au bureau,

Le Bureau Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 – D'APPROUVER le versement du fonds de solidarité spécial COVID-19 :
Pour une somme de 1 500 € à : Société CP TRANS
Pour une somme de 2 041 € à : SARL L'ECLIPSE LE ZINC

2 – D'APPROUVER l'annulation du versement d'une subvention de 1 500 € à la Société STUDIO 48,
3 – De dire que les crédits sont inscrits au Budget 2020.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

Eric DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU – 8 DEC. 2020

Le Président

Eric DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 10
Nombre de conseillers présents	: 09
Nombre de votes exprimés	: 09
Votes favorables	: 09
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00